

14 PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR RELANCER L'ACTIVITÉ AU SERVICE D'UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES COMMUNES DE LA RÉUNION

LA FRBTP SUR TOUS LES FRONTS

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DES 15 ET 22 MARS 2020

Lettre aux candidates et candidats aux élections municipales de mars 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) aux élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochains à la Réunion.

Si vous êtes élu(e) maire, c'est à vous, et à vos équipes, que reviendra la responsabilité directe d'entretenir, de rénover et de dynamiser l'ensemble du patrimoine de votre commune.

Acteurs clés du développement local, les artisans et les entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics réunionnais partagent avec les maires une connaissance concrète de leur territoire et la volonté d'en faire le meilleur cadre de vie possible.

Il est incontestable que le secteur du BTP est sinistré. Toute la filière est affectée depuis des années par le manque d'activité, alors même que les attentes des citoyens n'ont jamais été aussi fortes en matière d'aménagement territorial équilibré, de politique volontariste menée

en faveur du logement, de rénovation énergétique de l'habitat, d'infrastructures publiques de qualité, etc.

Une politique d'investissement guidée par une véritable vision, permettrait à notre secteur, créateur d'emploi et de lien social, de retrouver son rôle et sa fonction.

À l'occasion des élections municipales, notre profession souhaite participer pleinement au débat qui s'engage en soumettant à tous les candidats quatorze propositions constructives (et un questionnaire), à même de relancer l'activité de la construction dans les communes.

Notre Fédération, soucieuse d'un aménagement harmonieux de notre territoire, a toujours tenu son expertise à la disposition des collectivités locales et est disposée à vous rencontrer pour vous expliciter nos propositions et faire le point sur les projets de votre mandature.

Dans l'attente de cet échange, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de la FRBTP,

Anthony Lebon



4 AXES POUR 14 ACTIONS

Axe 1 - Pour un aménagement équilibré du territoire

1. Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire basée sur une vision régionale
2. Apporter une réponse à la mesure des besoins de la population en matière de logements
3. Mettre en œuvre une politique d'aménagement urbain ambitieuse favorisant l'accessibilité piétonne et le développement de voies cyclables en site propre

Axe 2 - Pour un territoire moins énergivore

4. Lutter contre la précarité énergétique en accompagnant les aides d'État
5. Engager la rénovation du patrimoine communal en adéquation avec les enjeux de la transition énergétique, pour un patrimoine plus économe

Axe 3 - Pour un recyclage optimisé des déchets de chantiers

6. Renforcer le maillage territorial des déchetteries et repenser la politique de traitement et valorisation des déchets BTP
7. Favoriser l'économie circulaire dans les marchés publics de travaux
8. Lutter contre les décharges sauvages avec le concours de la police municipale

Axe 4 - Pour un environnement propice au développement économique

9. Veiller à une répartition équilibrée de la commande publique et lutter contre les offres anormalement basses
10. Ouvrir la consultation aux variantes en marchés publics de façon systématique
11. Réduire les délais et garantir la transparence de traitement des factures et situations de travaux
12. Permettre l'ouverture des carrières sur tous les bassins de vie du territoire réunionnais
13. Considérer le Haut Conseil de la Commande Publique comme un outil de pilotage et moyen de gouvernance
14. Valoriser l'apprentissage en le comptabilisant au titre des clauses d'insertion

AXE 1 – POUR UN AMENAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE



« Les collectivités locales sont nos premiers clients. Nos réalisations feront l'avenir de nos communes. La responsabilité de nos futurs élus, c'est d'anticiper dès maintenant les besoins de demain en matière de logement, d'infrastructures publiques, de déplacements, d'économies d'énergie, de gestion des déchets et d'aménagement territorial ... et pour nous, de les accompagner»,

Anthony LEBON

01 Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire basée sur une vision régionale

Les enjeux en matière de transition écologique et d'artificialisation des sols imposent aussi, en zone urbaine, de renforcer la densité au sein des périmètres déjà construits.

Toutefois, cette nécessité bien connue souffre souvent de blocages liés au refus, localement, des formes denses et, parfois aussi, d'une mauvaise connaissance des possibles.

Pour nombre de communes, l'obsolescence du parc existant interdit d'y trouver une véritable solution d'avenir sans gros travaux, voire sans démolition-reconstruction.

En outre, lorsque l'opération devient envisageable, le coût de remise à niveau constitue un frein manifeste au regard des prix de marché.



La FRBTP engage les communes à lever les freins à la densification (coefficients d'emprise au sol faibles, nombre important de stationnements à réaliser en secteurs desservis par les transports en commun...), y compris au sein des documents d'urbanisme propres à chaque lotissement, via une modification imposée aux co-lotis.

Elle les invite parallèlement à intégrer dans leur plan local d'urbanisme des outils visant à favoriser la densification (seuil minimal de densité par secteurs, bonus de constructibilité...).

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

02 Apporter une réponse à la mesure des besoins de la population en matière de logements

Le sujet de la production de logement social concentre aujourd'hui toutes les difficultés.

En effet, dans le contexte socio-économique déjà dégradé que connaît La Réunion où 42 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté (soit trois fois plus qu'en métropole) et 80% de la population est éligible à un logement social, il n'y a pas moins de 22 000 ménages qui sont en attente d'un logement social immédiatement, et plus de 40 000 logements sont à réhabiliter dont certains à défaut d'être insalubres, sont devenus indignes.

A la pression sociale et démographique s'additionnent le manque de foncier aménagé (FRAFU), des financements mal utilisés (LBU sous consommée), des mises en chantier en baisse considérable, des prix de passations de marchés décalée de la réalité avec un impact direct sur la pérennité des entreprises.

Le logement reste un facteur d'insertion sociale prépondérant mais les objectifs de production ne sont malheureusement pas atteints.

La FRBTP souhaite que les élus communaux prennent conscience de l'enjeu social et de la nécessité d'une production de logements adaptés et en adéquation avec les besoins et attentes de la population.

Le nouveau Plan Logement Outre-Mer 2019-2022 doit être la nouvelle feuille de route sur laquelle devraient s'appuyer les collectivités territoriales et bailleurs sociaux afin de relancer une réelle politique de construction de logements sociaux.

La Fédération souhaite aujourd'hui qu'un engagement soit pris localement de mise en chantier annuel de 3000 logements neufs, 1500 réhabilitations et 1000 logements intermédiaires.

Enfin, une attention particulière doit être portée sur le besoin en résidences pour personnes âgées et logements étudiants, besoin très peu évoqué et non mis en évidence dans l'ensemble des travaux.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

03 Mettre en œuvre une politique d'aménagement urbain ambitieuse favorisant l'accessibilité piétonne et le développement de voies cyclables en site propre

La rue est un espace partagé. Tous les usagers sont soumis à l'obligation du respect du code de la route.

Plus vulnérables, les piétons doivent également s'y conformer et redoubler de vigilance, tout comme les personnes à mobilité réduite, les parents avec leurs enfants et les poussettes, les vélos, etc.

Circuler à pied ou en vélo est un mode actif de déplacement qui peut relever d'une complexité réelle pour les personnes concernées, encore plus quand les aménagements urbains ne sont pas adaptés.

En effet, des situations d'infrastructures sont pointées du doigt pour expliquer les problèmes de la mobilité active : manque de trottoirs, manque de continuité des infrastructures, partage conflictuel de vitesses, entre autres.

De ces grandes lignes en découlent plusieurs situations qui exacerbent les difficultés de marcher ou de faire du vélo dans des conditions pareilles.

Mais, les descriptions restent souvent très générales et ne montrent pas de façon concrète ce que les piétons et les usagers de vélo doivent subir quotidiennement.

La FRBTP soutient que la mobilité active reste un des enjeux forts de demain. Elle souhaite que chaque commune, sur la base d'un audit préalable, réfléchisse à la manière de remettre le piéton et le vélo cycliste au cœur de la mobilité.

Cette réflexion et le programme d'actions qui en découle, peuvent largement contribuer aux grands programmes publics de développement durable et les politiques de transport urbain de demain.

Faire de la mobilité active une solution attrayante et complémentaire au transport motorisé constitue une réponse essentielle aux défis soulevés par le changement climatique, la dépendance aux énergies fossiles, la pollution, la mobilité d'une population vieillissante, la santé, la sécurité publique ainsi que la gestion de l'explosion de la motorisation.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

AXE 2 – POUR UN TERRITOIRE MOINS ÉNERGIVORE



04 Lutter contre la précarité énergétique en accompagnant les aides d'État

L'année 2020 sera marquée par la transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime distribuée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

L'aide se trouvera recentrée sur les ménages modestes et très modestes, avec un objectif très ambitieux : passer de 125 000 opérations accompagnées par l'ANAH en 2019, à 200 000 en 2020, puis à 500 000 en 2021 (en tenant compte des primes accordées aux ménages intermédiaires et plus aisés).

Toutefois, afin d'éviter les risques de dérives rencontrées avec les opérations de travaux à 1 €, le gouvernement a décidé d'un reste à charge minimal de 10 % du prix de l'opération pour les ménages très modestes, de 25 % pour les modestes, après prise en compte des aides nationales (ANAH, prime CITE, certificats d'économie d'énergie, aides d'Action Logement).

Ces niveaux de reste à charge, très importants, risquent de limiter l'engagement du nombre d'opérations.

La FRBTP appelle à la mobilisation des collectivités locales en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. Cela passe par la participation à la détection de telles situations, mais aussi par un accompagnement individuel ou collectif personnalisé, opérationnel et financier des opérations, de façon à réduire fortement l'investissement direct de ces ménages.

Compte tenu de leurs niveaux de revenus, il ne pourra, dans bien des cas, s'agir d'avances remboursables mais, bien de subventions.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

05 Engager la rénovation du patrimoine communal en adéquation avec les enjeux de la transition énergétique, vers un patrimoine plus économe

Tout le patrimoine communal est soumis comme partout à « l'usure du temps » par son utilisation, les sollicitations naturelles et le vieillissement des matériaux et équipements mis en œuvre.

À cela se rajoute les évolutions réglementaires (sécurité, accessibilité, confort thermique et acoustique, sismicité, etc.).

Un bien ne peut pas passer le temps sans entretien et mise à niveau régulière, et dans certains cas, des travaux lourds voire même de reconstruction doivent être envisagés.

Lors de ces travaux, une réflexion particulière doit porter sur l'amélioration du bien, sa durabilité, et la mise en œuvre de solutions techniques (ventilation et lumière naturelle, protections solaires, etc.) et équipements à faible consommation afin de le rendre le plus passif possible (économe en énergie).

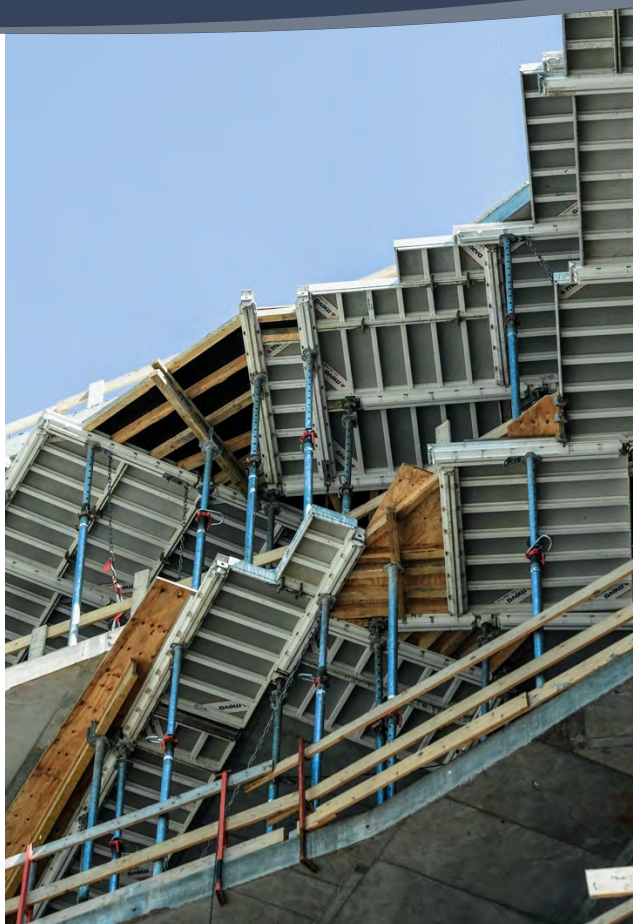
La FRBTP encourage les maires nouvellement élus à établir un audit en début de mandat sur l'état et la qualité du patrimoine bâti et des infrastructures de la commune pour évaluer son degré d'usure et son besoin d'adaptation, afin de mettre en place un programme pluriannuel d'investissement correspondant réellement aux besoins.

Ce programme pluri annuel, partagé par les communes au sein du HCCP, apporte de la visibilité aux entreprises du territoire qui sont ainsi à même de mener une vraie politique de structuration, de modernisation et mise en œuvre de pratiques nouvelles, d'emploi et de formation des salariés.

Par ailleurs, le personnel municipal peut être formé à l'utilisation de tous les nouveaux outils de la commande publique pour proposer des marchés plus performants au service de la transition écologique.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

AXE 3 – POUR UN RECYCLAGE OPTIMISÉ DES DÉCHETS DE CHANTIERS



06 Renforcer le maillage territorial des déchetteries et repenser la politique de traitement et valorisation des déchets BTP

A la Réunion, ce sont plus de 2,3 millions de tonnes de déchets inertes qui ont été produits en 2017, mais seulement 617 685 tonnes de déchets captées par les installations de gestion des déchets du BTP (carrières, plateformes de tri/recyclage, centrales d'enrobage). Autrement dit, par rapport au gisement de déchets produit, 26% des déchets sont acheminés vers les filières légales de traitement.

Parmi les déchets captés par les installations de traitement, 94 % sont valorisés (y compris remblai de carrière). Au sens de la hiérarchie des modes de traitement, le remblai de carrières est comptabilisé en tant que "valorisation". Hors remblai, seul 52% des déchets captés sont valorisés.

Le maillage en points de collecte et centres de traitement pour les déchets du BTP reste aujourd'hui insuffisant sur notre territoire, notamment en milieu rural. Pourtant, ce maillage (nombre et répartition des installations) est un paramètre technique essentiel, car il conditionne notamment l'effort de non-mélange des déchets ou de tri, le transport et le coût de la gestion des déchets.

La FRBTP préconise des solutions à proximité des chantiers pour l'implantation de ces installations de

collecte, de regroupement, de tri, de valorisation ou, à défaut, d'enfouissement des déchets du BTP (situation dans un rayon de 15 à 20 km des chantiers)

La FRBTP demande que les documents d'urbanisme prévoient systématiquement l'implantation de zones dédiées aux activités de regroupement, de tri, de transformation des matières, de recyclage et autres traitements des déchets, en cohérence avec les préconisations des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets.

La FRBTP souhaite que le réseau professionnel dédié à l'accueil des déchets du bâtiment soit renforcé en priorité (déchetteries professionnelles, plateformes de regroupement). Elle encourage les partenariats publics-privés avec les communes pour mutualiser des lieux déjà utilisés pour la gestion d'autres déchets (par exemple : adosser à une déchetterie publique une zone consacrée aux déchets des professionnels).

Dans les zones où le maillage en déchetteries professionnelles et autres centres de traitement est insuffisant, la FRBTP plaide pour que les conditions d'accueil des déchetteries publiques soient clairement définies et harmonisées pour les professionnels (traçabilité, coût, horaires).

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

07 Favoriser l'économie circulaire dans les marchés publics de travaux

La prévention et la gestion des déchets de chantier doivent être anticipées en amont des travaux, dès l'étape du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), dans lequel il convient d'expliciter les attendus et les coûts.

La maîtrise d'ouvrage, et en premier lieu la maîtrise d'ouvrage publique dans son devoir d'exemplarité, doit prendre en compte le traitement des déchets et les coûts associés, sinon sa responsabilité serait engagée.

Il n'y a pas de solution idéale pour intégrer la gestion des déchets dans les marchés de travaux : il faut adapter la solution au contexte du marché (taille du marché, localisation du chantier, espace disponible sur le chantier, etc.).

La FRBTP demande que le coût de la gestion des déchets soit mentionné explicitement dans les marchés publics.

Elle plaide par ailleurs pour que les matériaux recyclés, recyclables ou valorisables soient privilégiés dans les marchés publics.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

08 Lutter contre les décharges sauvages avec le concours de la police municipale

L'ADEME estime que 24 % des déchets retrouvés dans les décharges sauvages seraient imputables aux entreprises (sans précision du secteur d'activité, c'est-à-dire y compris hors bâtiment), sans certitude sur leur statut légal ou illégal.

Ces incivilités sont un fléau en premier lieu pour l'environnement et les riverains, mais également pour la profession du bâtiment. Ils sont en effet le symptôme d'une concurrence déloyale dont souffrent les artisans et les entrepreneurs du secteur et qui pèse de façon excessive sur l'image de la profession.

La FRBTP plaide pour un renforcement des contrôles et des sanctions : de nouvelles dispositions du projet de loi « lutte contre le gaspillage et économie circulaire » visent précisément à renforcer le pouvoir de police des maires en la matière et à faciliter les procédures.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

AXE 4 – POUR UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



09 Veiller à une répartition équilibrée de la commande publique et lutter contre les offres anormalement basses

La commande publique se doit d'être accessible à tous, artisans et entrepreneurs.

De la conception à l'attribution des marchés, le traitement des entreprises et des candidats doit être équitable car toute entreprise peut avoir la capacité d'y répondre et de proposer la meilleure offre.

Par ailleurs, le choix par les donneurs d'ordres, d'offres anormalement basses (OAB) a des conséquences désastreuses pour les entreprises de bâtiment comme pour les maîtres de l'ouvrage :

- Prestations médiocres,
- Concurrence faussée au détriment des entreprises offrant des prestations de qualité,
- Accroissement des contentieux liés à l'exécution des marchés,
- Augmentation de la sinistralité,
- Renchérissement à terme de l'assurance construction,
- Mise au chômage des salariés des entreprises,
- Prix de référence faussés pour les consultations suivantes, etc.

La FRBTP rappelle le principe d'équité de traitement des artisans et entreprises, et la nécessité d'avoir des marchés permettant une juste répartition de la commande publique à l'ensemble du panel d'entrepreneurs de la Réunion.

Par ailleurs, il est nécessaire de lutter contre les OAB en marchés publics. Aussi, après avoir identifié les offres susceptibles d'être anormalement basses (y compris pour les prestations sous-traitées), l'acheteur doit demander des explications à leurs auteurs et en apprécier la pertinence, avant de prendre une décision d'admission ou de rejet.

La FRBTP étudie d'autres dispositifs ; un partenariat à venir avec les nouvelles gouvernances des communes permettra de mettre au point des outils performants visant à soutenir les entreprises qui répondent à un certain nombre de conditions en matière de compétence technique, de capacité financière et d'intégrité professionnelle, offrant les garanties nécessaires à la bonne exécution des travaux et s'assurant la contractualisation au juste prix.

- Ma commune n'est pas concernée
- Ça m'intéresse
- Je m'engage

10 Ouvrir la consultation aux variantes en marchés publics de façon systématique

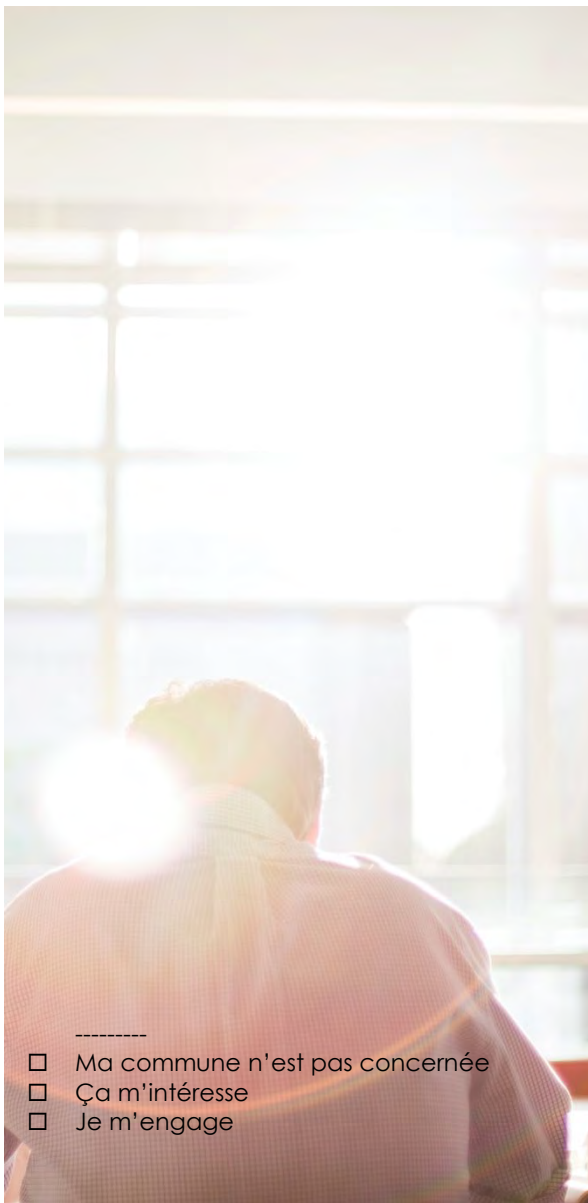
En marchés publics de travaux, les donneurs d'ordre peuvent autoriser les variantes, qui permettent aux entreprises de démontrer leur savoir-faire et leur capacité d'innovation, et aux administrations d'optimiser la réponse à leurs besoins par des procédés alternatifs plus performants, qui n'ont pas nécessairement été envisagés au départ.

Or trop peu d'appels d'offres autorisent les variantes.

La FRBTP encourage les maîtres d'ouvrages publics à utiliser plus systématiquement la possibilité offerte par le Code de la commande publique d'autoriser la présentation, par les candidats, d'une offre comportant des variantes.

Cette attente est d'autant plus légitime qu'elle permet de favoriser sur notre île l'emploi de produits et matériaux issus de la production locale.

La dynamisation de la branche industrielle du BTP reste un axe majeur de la relance économique du secteur et le bon sens de l'action sociale en faveur de l'emploi.



-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

11 Réduire les délais et garantir la transparence de traitement des factures et situations de travaux

Face au défi de conserver notre capacité de construire localement, les entreprises de BTP ont besoin d'outils rapides et efficaces pour assurer leur compétitivité et leur rentabilité. Ce défi passe par une simplification, une optimisation et une amélioration des conditions d'exécution des marchés.

Parmi les actions prioritaires, la réduction des délais de paiement est une des clés de réussite et de soutien aux entreprises.

Par principe, le délai de paiement d'un marché public court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur ou, si le contrat le prévoit, par le maître d'œuvre ou toute autre personne habilitée (C. commande publ., art. R. 2192-12).

En tout état de cause, le délai de paiement d'un marché public ne peut excéder 30 jours pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entité adjudicatrice.

A ce jour, l'IEDOM a pointé du doigt des dérives conséquentes en matière de délais et une moyenne bien au-delà des règles. La DGFIP a indiqué que les donneurs d'ordres publics



devaient au monde économique réunionnais plus de 400 millions d'euros de factures échues et non contestées.

Les artisans et entreprises ne peuvent pas être les banques des collectivités et les conséquences peuvent être irrémédiables.

La FRBTP veut alerter les candidats sur la responsabilité qui leur incombent de veiller au respect strict des délais de paiement.

Parmi les actions que la fédération soutien, il y a l'intégration définitive et l'utilisation de CHORUS PRO, la mise en place de circuits de validations et de mandatements courts des factures, un accompagnement privilégié des artisans et TPE dont la trésorerie ne permet pas toujours d'attendre que les délais soient apurés alors que la prestation a été faite.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

12 Permettre l'ouverture des carrières sur tous les bassins de vie du territoire réunionnais

Le besoin annuel du marché de fond de La Réunion est estimé à 5 Millions de tonnes (Mt) de Granulats, soit un ratio de 6 tonnes/an/habitant ou 15kg/jour/habitant (idem métropole).

Actuellement, 19 carrières commerciales sous Arrêté Préfectoral permettent de répondre quasi-intégralement à ce marché de fond par la production de 4,8 Mt de Granulats, le tonnage manquant étant réalisé par les acteurs du recyclage ou de la valorisation de déchets BTP.

A compter de 2021, les 6 carrières de la zone Ouest seront fermées (gisement épuisé et/ou fin AP).

La zone OUEST devra être alimentée simultanément par les ressources de l'EST et du SUD.

Cette situation de déséquilibre aura irrémédiablement un impact défavorable sur les flux routiers, les émissions de CO2 et sur le coût rendu chantiers des matériaux de construction.

Il est acquis que, sans nouvelle ouverture ou extension de sites des carrières, l'île ne sera plus autonome pour couvrir son marché de fonds en granulats dès 2026.

Il est enfin important de rappeler les conclusions de l'Axe n°3 de la Conférence Logement Outre-Mer du 10 juillet 2019 qui précise la nécessité de « mobiliser les services locaux de l'État pour développer les carrières locales, notamment en veillant à sanctuariser les zones de gisements dans les documents d'urbanisme »

L'UNICEM et la FRBTP encouragent les communes à protéger leurs zones de gisement par les documents d'urbanisme (PLU).

En effet, sur les 24 communes de La Réunion, seules 15 d'entre-elles ont mis leur PLU en conformité avec les espaces carriers du Schéma Départemental des Carrières de 2010.

En termes de superficie, seuls 40 % des espaces carriers sont protégés par un zonage cohérent sur les documents d'urbanisme (source AGORAH 2018).

Aussi, il est impératif que les collectivités s'obligent à optimiser l'exploitation de l'intégralité des zones de gisement alluvionnaires en amont de leur urbanisation.

Dans le cas contraire, c'est autant de gisement perdu qui ne sera jamais exploité.

Le futur Schéma Régional des Carrières (SRC), qui devra être acté à La Réunion avant le 31 décembre 2024, disposera d'une portée juridique sur les documents d'urbanisme plus forte que le précédent Schéma Départemental des Carrières (2010).

Concrètement, les futurs espaces carriers du SRC 2024 seront opposables et devront être pris en compte dans les PLU communaux.



-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

13 Le Haut Conseil de la Commande Publique, outil de pilote et moyen de gouvernance

En sommeil depuis 2 ans, le HCCP (Haut conseil de la commande publique) a officiellement été réinstallé par La Ministre des Outre-mer, Madame Annick Girardin, le jeudi 19 septembre 2019, avec Messieurs Jacques Billant, Préfet de La Réunion et Dominique Vienne, président du HCCP.

Créé en 2010, le HCCP remplit une triple mission : il s'agit de travailler sur les aspects programmatiques de la commande publique, sur la formation des acteurs de la commande publique (acheteurs et entreprises) et sur les aspects liés à l'environnement des affaires (mesures sociales, offres anormalement basses, etc.).

Sur un territoire où la dépense publique représente 10 milliards d'euros, la feuille de route du HCCP est vaste.

Cependant, avec 84% de son chiffre d'affaires public, une des priorités reste évidemment le secteur du BTP qui est en mauvaise posture.

Le Plan Logement Outre-Mer 2015-2020 n'a pas porté ses fruits, tant sur la production de logements neufs que la réhabilitation des logements vétustes.

Le nouveau Plan Logement Outre-Mer a été signé le 2 décembre 2019 à Paris avec toutes les parties prenantes, et les travaux de déclinaison territoriale se sont déroulés le 29 janvier 2020.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La FRBTP encourage les communes, principales concernées par le sujet du logement et de la commande publique, à confier à leurs directions marchés publics et juridiques internes le suivi d'indicateurs en lien avec la commande publique, de participer à l'ensemble des réunions et plénières du HCCP et de partager leurs données afin de donner de la visibilité au monde économique et aux partenaires des communes, pour anticiper l'évolution des marchés et les besoins des communes.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

14 Valoriser l'apprentissage en le comptabilisant au titre des clauses d'insertion

Dans le secteur du bâtiment, l'apprentissage a toujours constitué une voie royale pour le recrutement et la valorisation des compétences.

Alors qu'il y a quelques années encore, le nombre d'apprentis oscillait autour de 100 000 jeunes dans notre seule profession, ce chiffre connaît aujourd'hui une régression croissante, pour atteindre un peu moins de 65 000 jeunes.

-
- Ma commune n'est pas concernée
 - Ça m'intéresse
 - Je m'engage

Afin de contribuer à la relance de cette voie de formation, la FRBTP propose de valoriser les publics en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation au titre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

La réglementation permet aujourd'hui aux maîtres d'ouvrage publics qui le souhaitent d'intégrer cette exigence dans leurs appels d'offres.

En systématisant cette démarche, les élus contribueraient à privilégier les entreprises locales qui ont à cœur de transmettre leurs compétences et de former les jeunes du territoire environnant.



NOM

ADRESSE POSTALE

PRENOM

CANDIDAT DANS LA COMMUNE

CODE POSTAL

ETIQUETTE POLITIQUE

EMAIL

TÉL

- J'autorise la publication des résultats de ce questionnaire.

Questionnaire à renvoyer à :

FRBTP – Élections municipales

Rue du Pont, CS 41051
97 404 Saint-Denis Cedex

